



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2021

Délibération n° B 2021-25

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
11/06/2021

Rénovation des installations de chauffage et climatisation du bâtiment de la direction départementale : validation de l'avant-projet

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE.

Etaient excusés : Messieurs Cyrille BRERO, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-12 du 16 mars 2021 relative au Budget primitif de l'exercice 2021 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Les audits énergétiques et métallographiques réalisés en 2020 ont permis de définir le périmètre des travaux de rénovation de l'installation de chauffage et climatisation de la direction départementale. Ils ont également permis de cerner l'enveloppe budgétaire nécessaire inscrite au budget primitif 2021 à hauteur de 600 000 € TTC dont 540 000 € TTC pour les travaux seuls (soit 450 000 € HT).

Après avoir réalisé un état des lieux des équipements en place, l'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée pour accompagner le SDIS dans l'exécution des travaux, propose 4 scénarios de travaux synthétisés page 21 de l'avant-projet joint.

La description technique et le coût de mise en œuvre des scénarios sont les suivants :

Scénarios	Description technique	investissement € HT
n° 1 : PAC + 1 chaudière 100%	mise en place d'une PAC et d'une chaudière à condensation neuve de 100% des besoins pour fonctionnement intégral chauffage ou secours en-dessous de 0°C extérieur et arrêt PAC en-dessous de 0° C	430 000 €
n° 2 : PAC + conservation chaudière	mise en place d'une PAC et conservation de la chaudière existante pour fonctionnement intégral chauffage ou secours en dessous de 0° C extérieur et arrêt PAC en-dessous de 0° C	380 000 €

n° 3 : PAC + remplacement chaudière appoint	mise en place d'une PAC et d'une chaudière gaz d'une puissance réduite pour appoint chauffage ou secours en-dessous de - 10°C extérieur	450 000 €
n° 4 : groupe froid + remplacement chaudière équivalente	mise en place d'un groupe froid seul et d'une chaudière gaz à condensation pour la totalité des besoins en chaud	420 000 €

Après examen de l'AVP et échanges avec la maîtrise d'œuvre à l'occasion de deux réunions de travail, le comité de pilotage propose de retenir le scénario n° 2 dans la mesure où :

- Ce scénario permet de conserver la chaudière existante et donc de l'exploiter jusqu'au terme de ses possibilités,
- L'absence de changement de chaudière réduit les désagréments liés aux coupures de chauffage pendant la phase de travaux,
- L'économie estimée en matière de consommation et de coût est quasi similaire pour les 3 premiers scénarios.

Néanmoins, si ce scénario offre une réponse technique adaptée et demande un investissement moindre comparativement aux autres possibilités, la nécessité d'un remplacement de la chaudière actuelle conservée peut s'imposer à tout moment.

En complément des scénarios de travaux, l'AVP recense les options suivantes :

- Remplacement du réseau enterré entre le groupe de production d'eau glacée et le local technique : 50 000 € HT
- Echangeur : 5 000 € HT
- Remplacement des dalles de plafond : 10 000 € HT

Cette opération peut être valorisée sous la forme de certificats d'économies d'énergie (CEE) pour une valeur estimée à 13 258 € sur la base d'un coût moyen correspondant à 6,4 € / MWh (= moyenne de janvier à mai 2021).

En termes de planning, en cas de validation de l'AVP lors du présent Bureau, le dossier de consultation serait finalisé par la maîtrise d'œuvre pour le 02/07/21 permettant une publication par le SDIS avant le 14/07/21. Le retour des offres serait proposé pour le 06/08/21, à l'issue de l'analyse, la notification pourrait intervenir début septembre.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **de retenir le scénario n° 2 de l'avant-projet joint pour un coût prévisionnel d'investissement de 380 000 € HT hors options,**
- **de définir les options éventuellement souhaitées au DCE parmi les propositions de la maîtrise d'œuvre,**
- **m'autoriser à entreprendre la démarche de valorisation, sous forme de certificats d'économies d'énergie (CEE), des kWhcumac générés par cette opération et les pièces afférentes permettant la perception de la prime y compris la convention avec un obligé.**

DECISION N° B 2021-25 DU 30 JUIN 2021

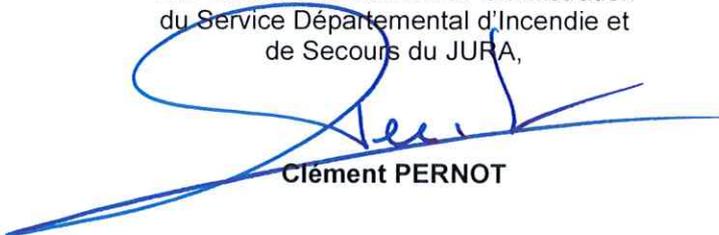
Le Bureau, après en avoir délibéré :

- retient le scénario n° 2 de l'avant-projet joint pour un coût prévisionnel d'investissement de 380 000 € HT hors options,
- définit les options éventuellement souhaitées au DCE parmi les propositions de la maîtrise d'œuvre,
- autorise le Président à entreprendre la démarche de valorisation, sous forme de certificats d'économies d'énergie (CEE), des kWhcumac générés par cette opération et les pièces afférentes permettant la perception de la prime y compris la convention avec un obligé.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le
Affiché le **6 JUIN 2021**
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT